

CABINET BENEDICT ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 40.000 Euros

Siège social : 7, Rue Chateaubriand - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 377 852 983

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2023

L'An Deux mille vingt trois
Le vingt sept janvier à dix heures,
Au siège social, à PARIS.

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée CABINET BENEDICT ET ASSOCIES au capital de 40.000 Euros, divisé en 2500 parts sociales de 16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

Mr Guy BENEDICT propriétaire de une part sociale,	1 part
Mr Laurent BENEDICT propriétaire de Deux mille quatre cent quatre vingt dix neuf parts sociales,	2499 parts
TOTAL	2.500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur BENEDICT, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 ;
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la Gérance ;
- Constatation d'une cession d'actions et modification des statuts
- Questions diverses.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 Septembre 2022 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Le projet des statuts.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 181 352 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 181 352 €, de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 181 352 €.
- Auquel s'ajoute le Report à nouveau 634 790 €.
- Formant un bénéfice distribuable de 816 142 €.
- Affecté au poste "Report à nouveau" 816 142 €.

En complément de ce qui précède, la collectivité des associés approuve l'affectation d'un montant de 6 749 € en compte de réserves spéciales réglementées correspondant à la déduction plafonnée et fractionnée du cout d'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants.

La collectivité des associés rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des 3 derniers exercices :

0 € en 2022
280 000 € en 2021
300 000 € en 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte que la rémunération fixe annuelle de Monsieur Guy BENEDICT, Gérant, a été nulle, au titre de l'exercice 2021/2022 conformément à la décision des associés en date du 31 janvier 2022.

La collectivité des associés prend acte que la rémunération fixe annuelle de Monsieur Laurent BENEDICT, Gérant, a été de :

- 0,00 €, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021
- 40 000,00 €, du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022

Les cotisations sociales personnelles liées des deux co-gérants continueront d'être prises en charges par la Société ainsi que leurs frais de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de maintenir l'absence de rémunération fixe annuelle de Monsieur Guy BENEDICT, Gérant, à compter du 1^{er} Octobre 2022.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération fixe annuelle de Monsieur Laurent BENEDICT, Gérant, à la somme de :

- 110 000,00 €, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022
- 120 000,00 €, du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023

Messieurs Laurent et Guy BENEDICT pourront prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Les cotisations sociales personnelles liées des deux co-gérants continueront d'être prises en charges par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Laurent BENEDICT

Guy BENEDICT

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

Edité le 03/07/2026

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	895 521	397 779	497 742	21,05	533 759	22,71
Autres immobilisations incorporelles	7 389	5 421	1 968	0,08	6	0,00
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	240 805	55 587	185 218	7,83	178 962	7,61
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 630		1 630	0,07	630	0,03
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	20		20	0,00	20	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 500		21 500	0,91	21 500	0,91
TOTAL (I)	1 166 865	458 787	708 078	29,95	734 877	31,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	1 608		1 608	0,07	1 822	0,08
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 500	0,06
Clients et comptes rattachés	436 956	16 207	420 749	17,80	362 690	15,43
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	814		814	0,03	203	0,01
. Personnel	97		97	0,00	77	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					8 818	0,38
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	93 322		93 322	3,95	35 354	1,50
. Autres	67 447		67 447	2,85	313 994	13,36
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	69 930		69 930	2,96	70 070	2,98
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	990 948		990 948	41,92	809 025	34,42
Charges constatées d'avance	11 105		11 105	0,47	12 329	0,52
TOTAL (II)	1 672 228	16 207	1 656 021	70,05	1 615 882	68,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 839 092	474 993	2 364 099	100,00	2 350 759	100,00

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

Edité le 03/07/2026

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	1,69	40 000	1,70
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000	0,17	4 000	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	44 967	1,90	39 817	1,69
Autres réserves	182 611	7,72	182 611	7,77
Report à nouveau	634 790	26,85	809 477	34,43
Résultat de l'exercice	181 352	7,67	105 313	4,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 087 720	46,01	1 181 218	50,25
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	230	0,01	158	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	18 522	0,78	18 933	0,81
. Associés	210 631	8,91	133 950	5,70
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			90 000	3,83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 172	1,45	40 122	1,71
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	40 408	1,71	37 704	1,60
. Organismes sociaux	119 476	5,05	169 750	7,22
. Etat, impôts sur les bénéfices	26 049	1,10		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	70 865	3,00	118 132	5,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 919	0,50	11 393	0,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	744 107	31,48	317 827	13,52
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance			231 572	9,85
TOTAL(IV)	1 276 379	53,99	1 169 542	49,75
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 364 099	100,00	2 350 759	100,00

Annexe 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 364 099 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 181 352 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/10/2022 par les dirigeants.

*Ce document conforme
à l'original*


REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.